

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
730-2-7

1990

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1994-01

Amendement 1

**Dispositifs de commande électrique
automatiques à usage domestique
et analogue**

Partie 2:

Règles particulières pour les minuteriers
et les minuteriers cycliques

Amendment 1

**Automatic electrical controls for
household and similar use**

Part 2:

Particular requirements for timers
and time switches

© CEI 1994 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

E

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 72 de la CEI: Commandes automatiques pour appareils domestiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
72(BC)130	72(BC)136

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

NOTE – La CEI 730-2-7 se rapportait à l'origine à la première édition de la CEI 730-1 (1986) modifiée par les modifications 1 (1990) et 2 (1991). Le présent amendement permet d'utiliser la CEI 730-2-7 avec la deuxième édition (1993) de la CEI 730-1. L'attention du lecteur est attirée sur la terminologie «Appendix» en anglais qui a été remplacée par «Annex» et par la référence à la «première partie» dans le texte français qui a été remplacée par la référence à la «partie 1». Ces termes sont parfaitement interchangeables.

PRÉFACE

Remplacer le deuxième alinéa à la suite du tableau par:

La présente deuxième partie est destinée à être utilisée conjointement avec la CEI 730-1. Elle a été établie sur la base de la deuxième édition (1993) de la CEI 730-1. Les éditions ou amendements futurs de la CEI 730-1 pourront être pris en considération.

Dernier alinéa:

Supprimer les références aux publications de la CEI n° 328, 335, 669-2-3 et 707.

1 Domaine d'application

1.1 Ajouter l'alinéa suivant:

La présente norme s'applique aux minuterie individuelles utilisées comme parties d'un système de commande ou aux minuterie mécaniquement intégrées dans des dispositifs de commande multifonctions ayant des sorties non électriques.

1.1.1 Ajouter les alinéas suivants:

Les minuterie pour matériels non prévus pour usage domestique normal, mais qui peuvent néanmoins être utilisés par le public, comme le matériel prévu pour être utilisé par des personnes inexpérimentées dans les magasins, dans l'industrie légère et dans les fermes, entrent dans le domaine d'application de la présente norme.

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 72: Automatic controls for household use.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
72(CO)130	72(CO)136

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

NOTE – IEC 730-2-7 originally referred to the first edition of IEC 730-1 (1986) modified by its amendment 1 (1990) and amendment 2 (1991). This amendment enables IEC 730-2-7 to be used with the second edition (1993) of IEC 730-1. The attention of the reader is drawn to the English terminology "Appendix" which has been replaced by "Annex" and by the reference to the "première partie" in the French text which has been replaced by the reference to the "partie 1". These terms are perfectly interchangeable.

PREFACE

Replace the second paragraph following the table by:

This part 2 is intended to be used in conjunction with IEC 730-1. It was established on the basis of the second edition (1993) of IEC 730-1. Consideration may be given to future editions of, or amendments to, IEC 730-1.

Last paragraph:

Remove the references to IEC Publications Nos. 328, 335, 669-2-3 and 707.

1 Scope

1.1 Add the following paragraph:

This standard is also applicable to individual timers utilized as part of a control system or timers which are mechanically integral with multifunctional controls having non-electrical outputs.

1.1.1 Add the following paragraphs:

Timers for equipment not intended for normal household use, but which nevertheless may be used by the public, such as equipment intended to be used by laymen in shops, in light industry and on farms, are within the scope of this standard.

Partout où il est utilisé dans la présente norme le terme "matériel" signifie "matériel et équipement".

La présente norme ne s'applique pas aux minuteries conçues exclusivement pour des applications industrielles.

1.1.2 Dans la note explicative, remplacer la référence à la CEI 328 par la référence à la CEI 1058-1.

1.4 Remplacer ce paragraphe par le suivant:

La présente norme s'applique aussi aux minuteries incorporant des dispositifs électroniques dont les prescriptions sont contenues dans l'annexe H.

1.5 Références normatives

Ce paragraphe de la partie 1 s'applique avec l'exception suivante:

Ajouter la norme CEI suivante:

CEI 669-2-3: 1984, *Interrupteurs pour installations électriques fixes domestiques et analogues – Deuxième partie: Prescriptions particulières pour les interrupteurs temporisés (minuteries).*

Annexe H (normative)

Prescriptions pour dispositifs de commande électroniques

Remplacer par:

Cette annexe de la partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes:

H7 Informations

Tableau 7.2

Modification:

Information	Article ou paragraphe	Méthode
54 N'est pas applicable		

Throughout this standard the word "equipment" means "appliance and equipment".

This standard does not apply to timers designed exclusively for industrial applications.

1.1.2 In the explanatory note, replace the reference to IEC 328 by the reference to IEC 1058-1.

1.4 Replace this subclause by:

This standard applies also to timers incorporating electronic devices, requirements for which are contained in annex H.

1.5 Normative references

This subclause of part 1 applies except as follows:

Add the following IEC standard.

IEC 669-2-3: 1984, *Switches for household and similar fixed electrical installations – Part 2: Particular requirements for time-delay switches (T.D.S.)*.

Appendix H

Requirements for electronic controls

Rename: Annex H (normative)

Replace by:

This annex of Part 1 is applicable except as follows:

H7 Information

Table 7.2

Modification

Information	Clause or subclause	Method
54 Not applicable		

H26 Fonctionnement avec des perturbations conduites par le réseau et des perturbations magnétiques et électromagnétiques

H26.5 Essai de l'influence des chutes de tension et des interruptions de tension de courte durée dans le réseau d'alimentation

H26.5.4 Niveaux de sévérité

Supprimer les mots "Au minimum" de la première phrase.

Supprimer l'alinéa explicatif.

H26.6 Essai de l'influence du déséquilibre de tension

N'est pas applicable.

H26.7 Essai de l'influence du courant continu dans les réseaux courant alternatif

A l'étude pour les minuteriers à action de type 2.

H26.8 Essai de pointe de tension-courant 1,2/50 μ s – 8/20 μ s

H26.8.5 Procédure d'essai

Ajouter le paragraphe suivant:

H26.8.5.101 Les essais sont effectués avec le nombre maximum de sorties connectées comme permis par la séquence de fonctionnement. Trois essais sont effectués la(les) charge(s) étant alimentée(s) et deux essais sont effectués sans alimenter la(les) charge(s).

H26.9 Essai de salves de transitoires rapides

Remplacer l'alinéa explicatif par:

Cet essai est à l'étude au Canada et aux Etats-Unis.

Ajouter le paragraphe suivant:

H26.9.101 Procédure d'essai

Le dispositif de commande est soumis à cinq essais. Les essais sont effectués avec le nombre maximum de sorties connectées comme permis par la séquence de fonctionnement. Trois essais sont effectués, la(les) charge(s) étant alimentée(s), et deux essais sont effectués sans alimenter la(les) charge(s).

H26.10 Essai de transitoires oscillatoires

Ajouter l'alinéa explicatif suivant:

Ceci est applicable au Canada et aux Etats-Unis.

H26 Operation with mains borne perturbations, magnetic and electromagnetic disturbances

H26.5 Test of the influence of voltage dips and short voltage interruptions in the power supply network

H26.5.4 Severity levels

Delete the words "At minimum" from the first sentence.

Delete the explanatory paragraph.

H26.6 Test of influence of voltage unbalance

Not applicable.

H26.7 Test of the influence of d.c. in a.c. networks

Under consideration for timers with type 2 action.

H26.8 1,2/50 μ s - 8/20 μ s voltage-current surge test

H26.8.5 Test procedure

Add the following paragraph:

H26.8.5.101 The tests are performed with the maximum number of outputs connected as permitted by the operating sequence. Three tests are performed with power delivered to the load(s) and two tests are performed without power delivered to the load(s).

H26.9 Fast transient bursts test

Replace the explanatory paragraph by:

This test is under consideration in Canada and the USA.

Add the following subclause:

H26.9.101 Test procedure

The control is subjected to five tests. The tests are performed with the maximum number of outputs connected as permitted by the operating sequence. Three tests are performed with power delivered to the load(s) and two tests are performed without power delivery to the load(s).

H26.10 Ring wave test

Add the following explanatory paragraph:

This test is applicable in Canada and the USA.

H26.10.5 *Procédure d'essai*

Ajouter le paragraphe suivant:

H26.10.5.101 Les essais sont effectués avec le nombre maximum de sorties connectées comme permis par la séquence de fonctionnement. Trois essais sont effectués la(les) charge(s) étant alimentée(s) et deux essais sont effectués sans alimenter la(les) charge(s).

H26.11 *Essai de décharge électrostatique*

Article 8

Remplacer par:

8.2.1 *Supprimer les premier, cinquième, sixième, septième alinéas, la note et le huitième alinéa ainsi que la deuxième phrase du neuvième alinéa, et les remplacer par:*

Cinq décharges sont appliquées à toutes les surfaces accessibles.

Les essais sont effectués avec le nombre maximum de sorties connectées comme permis par la séquence de fonctionnement. Trois essais sont effectués la(les) charge(s) étant alimentée(s) et deux essais sont effectués sans alimenter la(les) charge(s).

Les parties accessibles comprennent les parties accessibles après que les parties amovibles aient été enlevées comme décrit au 8.1.9.5 de la partie 1.

Dans certains pays, les parties accessibles peuvent comprendre les parties qui peuvent être touchées pendant l'installation et en service.

H27 **Fonctionnement anormal**

H27.1.5 *Modification:*

Modifier «Si la charge comprend un moteur» en «Si la charge est inductive».
